Oct 80, Vol 21, N 3

L'EGLISE ET LES ORGANISATIONS POPULAIRES

Troisième lettre pastorale de Mgr Oscar A. Romero, Archevêque de San Salvador et première lettre pastorale de Mgr Arturo Rivera Damas, Evêque de Santiago de Maria

A nos chers frères et soeurs : l'Evêque auxiliaire de San Salvador, les prêtres, les religieux, les religieuses et tous les laïcs de l'archidiocèse de San Salvador et du diocèse de Santiago de Maria.

Que la paix de Jésus-Christ, notre Divin Sauveur, soit avec vous et avec tous les hommes de bonne volonté.

A la lumière de la Transfiguration et du souvenir de Paul VI

Au retour de notre visite "ad limina apostolorum", nous avions pensé, l'Archevêque de San Salvador et l'Evêque de Santiago de Maria, adresser cette lettre pastorale à nos diocèses au cours de la fête patronale de la Transfiguration, en guise d'hommage au Divin Sauveur. Nous ne nous serions alors jamais imaginé que la mort soudaine de sa Sainteté le Pape Paul VI allait ajouter une nouvelle dimension à ce double évènement : notre visite au Vatican et notre fête patronale.

Qui aurait pu imaginer, en effet, quelque chose d'aussi étonnant : la Pâque de Paul VI coïncidant avec nos fêtes de la Transfiguration. C'est pourquoi son dernier message - une brève allocution qu'il avait écrite et lue à l'occasion de l'Angélus du 6 août dernier- est pour nous comme un héritage de famille puisqu'elle lui fut inspirée par le divin patron du Salvador. "Ce Corps qui se transfigure devant le regard étonné de ses disciples - disait Sa Sainteté - est le Corps du Christ notre frère, mais c'est également notre corps appelé à la gloire. Cette lumière qui l'inonde est et sera notre part d'héritage et notre splendeur. Nous sommes appelés à partager cette gloire parce que nous participons de la nature divine." Le dernier jour de sa vie mortelle, alors qu'il contemplait déjà la proche présence de Dieu, le Pontife se tournait vers notre monde pour lui exprimer sa profonde préoccupation pour les pauvres et lancer un appel mondial à la justice sociale. Il songeait aux structures économiques et sociales qui interdisent à d'innombrables personnes l'accès à un repos annuel et à des vacances.

Notre dernière entrevue avec le Pasteur suprême de l'Eglise et ses sages conseils pastoraux prennent ainsi, depuis sa mort, l'allure d'un testament et d'un message d'adieu. Ce 21 juin dernier, il nous parla avec la tendresse d'un père du pressentiment qu'il avait de sa mort prochaine.

Il nous exhorta également, avec la fermeté du prophète qui connait, depuis longtemps et de très près, la situation historique du Salvador, à être des guides et un réconfort qui sachent indiquer la voie de la justice et de l'amour évangéliques dans leur pays. Ce jour-là, ses paroles manifestaient son aspiration à atteindre "le définitif et l'éternel" et en même temps sa préoccupation pour les nécessités concrètes de notre peuple. Cela nous confirma dans notre service pastoral.

Nous sentîmes à ce moment que la lumière avec laquelle nous voulions que notre lettre éclaire le chemin à prendre pour nos diocèses était authentiquement celle de l'Evangile et du Magistère de l'Eglise. Nous sûmes aussi que la Transfiguration du Christ, qui avait mis en lumière la vocation divine des hommes et révélé les inégalités injustes sur la terre, possédait en plus un pouvoir clarificateur capable d'offrir (à partir de l'analyse des évènements qui nous enlisent dans l'amertume et le doute) une réponse efficace aux profondes interrogations que nous avons eu moment de trouver une possible "voie de sortie" à ce dur moment que traverse le pays.

Dans la ligne du Magistère universel

C'est pourquoi le Père nous donne le Divin Transfiguré comme le fils "en qui il met toute sa complaisance". C'est pourquoi il nous commande aussi de l'écouter comme le Sauveur et le maître du monde.

L'Eglise, prolongement de l'enseignement et du salut du Christ, ne s'est jamais tue devant des situations concrètes. Les témoignages du Concile Vatican II, principale référence de Paul VI ; sa traduction latino-américaine que sont les documents de Medellin ; les derniers papes, plusieurs épiscopats d'Amérique latine; tout cela et la tradition même de l'Eglise salvadorienne nous montrent que l'Eglise a toujours été présente lorsque la situation d'une société devient clairement une "situation de péché" (Medellin, Paz, 1), et nécessite l'éclairage de la Parole de Dieu et de la Parole historique de l'Eglise. Ce prophétisme de l'Eglise en faveur des pauvres, qui ont toujours été les préférés du Seigneur (Paul VI, Evangelii nuntiandi, 12), s'est révélé en Amérique latine au travers d'apôtres tels Fray Antonio de Montesinos, Fray Bartolomé de las Casas, l'Evêque Juan del Valle et l'Evêque Valdivieso assassinés au Nicaragua pour s'être opposés aux grands propriétaires terriens et au Gouverneur Contreras.

C'est à ces témoignages éloquents de l'Eglise universelle et locale que nous voulons joindre notre modeste voix. Nous espérons qu'elle servira d'orientation et d'encouragement, comme nous l'a recommandé Sa Sainteté, à notre cher peuple que nous voulons servir en tant que pasteurs.

Notre véritable intention

Nous le savons : nous courons le risque d'être mal interprétés ou jugés, malicieusement ou par naïveté, comme inopportuns ou plus simplement, comme imbéciles. Mais notre véritable intention est de collaborer à secouer l'inertie de nombreux Salvadoriens qui sont indifférents à la misère de notre pays, et particulièrement celle des campagnes. Nous reconnaissons qu'il y a une certaine sensibilité sociale à la situation des ouvriers, à celle des petits commerçants qui souffrent des conséquences des incendies criminels, et même à ce que vivent les habitants des zones de taudis. Ce qui nous préoccupe davantage, c'est l'indifférence qui règne dans beaucoup de milieux urbains à l'endroit de la misère paysanne. On dirait qu'il est accepté comme destin inévitable, que la majorité de notre peuple soit la proie de la faim, du chômage et que les souffrances, les violences, et la mort dont il est l'objet, principalement dans les campagnes, soient devenues une routine au point de perdre tout son impact qui devrait nous interroger : "Pourquoi tout cela arrive-t-il ? Que devons-nous faire pour l'éviter ? Comment pouvons-nous répondre à l'éternelle question de Dieu à Cain : Qu'as-tu fait de ton frère ?" (Gn 4, 9)

Parler, un devoir et un risque

Ce que nous voulons également faire, c'est clarifier une fois de plus la position que l'Eglise prend devant des situations humaines, qui, par leur nature, créent des problèmes économiques, sociaux et politiques. On dit de tous côtés que "l'Eglise s'implique en politique", comme si cela prouvait de façon irréfutable, qu'elle a abandonné sa mission. Mais il y a plus grave : on la trompe et on la calomnie afin de lui enlever toute crédibilité et de la faire taire, et tout cela simplement parce que les intérêts de quelques personnes sont opposés aux conséquences logiques de la mission religieuse et évangélique de l'Eglise qui, d'emblée, recoupe les situations économiques et politiques que vivent les hommes. Notre fête patronale de la Transfiguration n'est pas étrangère à cette mission prophétique de l'Eglise dans le monde. Témoin de la Transfiguration, Pierre compare cette mission à **"la lampe qui brille dans la nuit"** ; il la compare aussi à la mission à laquelle doivent répondre les chrétiens pour ne pas se laisser séduire par les fables artificielles et les opinions du monde (2 P. 1, 19).

Nous le savons, ce qu'il est de notre devoir de dire dans cette lettre aura le même destin que la semence dans la parabole du semeur: il y aura ceux qui, même avec bonne volonté, ne comprendront pas, parce que la misère des pauvres et par-dessus tout celle des paysans leur est étrangère et parce que, tragiquement, elle est une partie de l'histoire de leur pays à laquelle ils se sont habitués. Il y aura ceux qui "auront beau entendre, ils ne comprendront pas ; ils auront beau regarder, ils ne verront pas." Mais, grâce à Dieu, nous sommes convaincus

de pouvoir compter sur ceux qui honnêtement et courageusement acceptent de se rapprocher de la lumière, refusant de se conformer au monde présent (Rm. 12, 2) et qui veulent coopérer à "la création toute entière qui gémit maintenant encore dans les douleurs de l'enfantement" (Rm. 8, 22).

Deux thèmes : les organisations populaires et la violence

La réalité que vit notre pays et les incessantes questions que nous posent les chrétiens, en particulier les paysans, nous poussent d'une façon urgente à éclairer dans la mesure du possible ces deux problèmes : celui de ce qu'on appelle les organisations populaires, qu'on pourrait appeler différemment et d'une façon plus précise, selon leur nature et leurs objectifs ; et le problème de la violence qu'une prudente morale chrétienne nous invite à distinguer et à classifier chaque jour davantage. C'est pourquoi nous allons diviser notre lettre pastorale en trois parties :

1) la situation des organisations populaires au Salvador ;
2) la relation entre l'Eglise et les organisations populaires ;
3) le jugement que l'Eglise porte sur la violence.

Nos limites objectives sont un appel au dialogue

Ces problèmes sont nouveaux. C'est pourquoi il faut comprendre l'inquiétude avec laquelle plusieurs, et encore une fois principalement les paysans, se demandent : Que faut-il penser des organisations populaires indépendantes du gouvernement, surtout lorsqu'elles sont en opposition totale avec des organisations gouvernementales ? Et pour être chrétien, faut-il s'engager nécessairement dans une organisation populaire qui cherche des transformations radicales au pays ? Comment peut-on être chrétien et accepter les exigences de l'Evangile sans s'impliquer dans des organisations pour lesquelles nous n'avons ni sympathie ni attirance ? Comment un chrétien doit-il résoudre la contradiction qui surgit entre la fidélité à l'Evangile et les exigences non évangéliques d'une organisation ? Quelle est la relation entre l'Eglise et les organisations ?

Et au sujet de la violence, il y a également d'autres questions : Quelle est, dans la situation actuelle du pays, la frontière entre le permis et le non permis à la lumière de la loi de Jésus Christ ?

Comme pasteurs du peuple, nous avons le devoir de répondre d'une façon chrétienne et ecclésiale à ces problèmes qui inquiètent tellement de consciences humaines. Mais nous sommes également très conscients de nos limites. Le Concile lui-même le reconnaît lorsqu'il conseille aux laïcs, de "ne pas penser que leurs pasteurs sont toujours capables de leur donner immédiatement une solution concrète à tous les problèmes, même graves, qui peuvent surgir". (Gaudium et Spes, 43 b). Parce que, même si ces problèmes dont nous allons parler ne sont pas nouveaux, leurs expressions actuelles sont nouvelles dans l'histoire récente de notre pays.

C'est pourquoi, devant le caractère nouveau du thème et à cause des limites intrinsèques des pasteurs, nous sommes très conscients de ce que notre lettre pastorale ne pourra qu'offrir les principes chrétiens de solution et finalement inviter tout le peuple de Dieu à réfléchir à l'intérieur de ses communautés ecclésiales et en communion avec ses pasteurs et l'Eglise universelle, sur ces thèmes à la lumière de l'Evangile et selon l'identité propre de notre Eglise.

Ceci ne veut pas dire qu'il faille éviter le problème, mais plutôt qu'il nous faut suivre l'esprit du Magistère de l'Eglise que Paul VI a défini de la façon suivante dans la lettre Octogesima adveniens : "Il est du ressort des communautés chrétiennes d'analyser avec objectivité la situation spécifique de son pays, éclairée à la lumière de la Parole inaltérable de l'Evangile, d'en déduire des principes de réflexion, des critères de jugement et des lignes d'action selon l'enseignement social de l'Eglise... et de discerner, avec l'aide de l'Esprit saint, en communion avec les évêques responsables, en dialogue avec les autres frères chrétiens et tous les hommes de bonne volonté, les options et les engagements qu'il convient de prendre pour réaliser les transformations sociales, politiques et économiques qui semblent nécessaires et urgentes. Et cette démarche est à reprendre pour chacun des cas qui se présente". (no 4).

Pour faciliter cette réflexion communautaire, nous joignons en un feuillet séparé, trois éléments de réflexion qui sans faire partie intégrante de notre lettre, pourront servir de notes pour susciter des opinions et stimuler la recherche : 1) la réalité nationale à l'intérieur de laquelle l'Eglise effectue sa mission ; 2) la Parole de Dieu devant la misère humaine ; 3) la doctrine la plus récente de l'Eglise.

En dépit de tous les défauts et erreurs que nous pouvons trouver dans ces notes, nous croyons qu'il est opportun de les étudier pour comprendre davantage les problèmes de notre lettre dans le contexte actuel de la situation du pays et à partir des orientations bibliques et ecclésiales. Ce n'est qu'en écoutant, d'une part, le cri des pauvres et en entendant, d'un autre côté, la Parole de Dieu et de son Eglise que nous pourrons trouver la solution et la réponse pastorales aux problèmes que nous allons aborder maintenant.

Nous souhaitons également que l'on tienne compte, au coeur de cette réflexion, des deux premières lettres pastorales de l'Archevêque de San Salvador : "L'Eglise de la Pâque" et "L'Eglise, Corps du Christ dans l'histoire", puisque ces deux lettres insistent délibérément sur la nature et la mission de l'Eglise. Ici nous ne ferons référence à cette nature et à cette mission que pour les nécessités de notre thème central.

I - LA SITUATION DES "ORGANISATIONS POPULAIRES" AU SALVADOR

Dans le cadre de notre réalité nationale, la prolifération des organisations populaires est un des évènements auquel le Concile fait allusion lorsqu'il invite les chrétiens à réfléchir et à faire preuve de discernement. Le Concile dit : "Le peuple de Dieu, mû par la foi, tente de discerner à travers les évènements, les aspirations et les exigences qu'il vit conjointement avec ses contemporains, les signes véritables de la présence et des plans de Dieu". (Gaudium et Spes, 11).

Nous n'avons ici ni l'intention, ni la compétence d'étudier les origines, l'histoire ou même les objectifs de ces organisations.

Nous voulons seulement, dans un premier temps, rappeler le droit humain à l'organisation et dénoncer le viol qui en est fait parmi nous; et dans un deuxième temps aborder les relations entre l'Eglise et les organisations populaires.

1) Le droit à l'organisation

La Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, dont notre pays est signataire, et l'article 160 de notre Constitution politique, proclament le droit de tous les citoyens à se réunir et à s'associer.

Ce droit, dont la promulgation est un acquis de notre civilisation, n'a jamais cessé d'être proclamé par l'Eglise : **"Le droit de réunion et d'association découle de la sociabilité naturelle des hommes"**, nous disait le Pape Jean XXIII dans son encyclique Pacem in terris (no 23). Le Concile Vatican II nous le rappelle également lorsqu'il reconnaît que **"Parmi les droits fondamentaux de la personne humaine se trouve le droit des ouvriers à fonder librement des associations qui représentent authentiquement les travailleurs"** (Gaudium et Spes, 68). Et, par rapport à notre continent, le document de Medellin reconnaît que **"l'organisation syndicale paysanne et ouvrière, à laquelle les travailleurs ont droit, devra acquérir suffisamment de force et de présence dans la structure professionnelle intermédiaire"** (Justice, 12).

2) Le viol qu'on fait de ce droit dans le pays

Malheureusement, il y a un énorme fossé entre les déclarations de principe et la réalité concrète de notre pays. Il est évident qu'il existe dans notre pays un grand nombre d'associations politiques, syndicales, paysannes, culturelles, etc. Quelques-unes de ces associations ont une personnalité juridique, d'autres non; quelques-unes d'entre elles peuvent, avec ou sans personnalité juridique, agir librement, et d'autres non. Mais ce n'est pas tant l'aspect légal de la personnalité juridique qui retient notre attention aujourd'hui. Ce qui nous préoccupe davantage c'est de voir quelle est la capacité réelle que tout groupe humain a d'exercer son droit naturel de s'associer et vérifier l'appui et la coordination sur lesquels il peut effectivement compter de la part d'une autorité authentiquement consacrée au bien commun "pour jouer

son rôle et atteindre le plus parfaitement possible ses objectifs." (Gaudium et Spes, 74). Devant la réalité du non-accès à ce droit, nous devons dénoncer la violation qui en est faite malgré sa double reconnaissance dans notre Constitution et également dans un engagement international de notre pays.

Concrètement, nous relevons trois formes de violation de ce droit :

a) La façon arbitraire dont on traite les citoyens.

Si l'on ne tient compte que du simple droit d'association, ce qui saute aux yeux c'est que les associations protégées par le gouvernement ou celles qui lui sont rattachées fonctionnent sans difficulté. Cependant, les organisations qui représentent une voix discordante face à celle du gouvernement, sous forme de partis politiques, de syndicats industriels ou d'organisations corporatistes ou paysannes, se font, en pratique, mettre des bâtons dans les roues ou tout simplement empêcher de pratiquer leur droit à l'organisation, de travailler à atteindre leurs objectifs même s'ils sont justes.

Il est évident que c'est une réalité qui viole le droit fondamental d'association.

b) Le tort causé aux majorités.

Cette discrimination viole d'autant plus notre structure démocratique - n'oublions pas que l'origine grecque de ce mot, "demos", renvoie à la totalité des citoyens - que les minorités économiquement puissantes peuvent s'organiser et défendre leurs intérêts minoritaires, et ce, la plupart du temps, en méprisant les intérêts de la majorité du peuple.

Elles peuvent s'organiser des campagnes publicitaires et même critiquer le gouvernement; elles ont accès et peuvent donc influencer les mécanismes de la législation, comme dans le cas de la transformation agraire et dans le cas aussi de la loi de défense et de garantie de l'ordre public. L'autre côté de la médaille, ce sont les autres groupes, ceux qui représentent la base du peuple, qui ne rencontrent que des difficultés, de la répression au moment où ils veulent défendre, de façon organisée, les intérêts des majorités.

Cette situation a au moins deux conséquences majeures pour le peuple : le mépris de sa dignité, de sa liberté et de son égalité à la participation politique ; et l'absence de protection aux plus nécessiteux. "L'aspiration à l'égalité et l'aspiration à la participation sont deux expressions à la dignité de l'homme et de sa liberté", disait Paul VI dans sa lettre Octogesima adveniens (no 22).

Dans une telle situation, ce qui saute aux yeux c'est l'énorme inégalité que vivent les citoyens au niveau de la participation politique, selon qu'ils appartiennent aux puissantes minorités ou aux majorités nécessiteuses, et selon qu'ils jouissent ou non de l'approbation officielle.

Par rapport à la non protection des plus nécessiteux, rappelons, comme nous l'avons fait lors de notre message du 1er janvier, qu'à l'origine et historiquement, les véritables lois protégeaient les plus délaissés, ceux qui, sans la loi, sont plus facilement la proie des puissants. De même, la protection des plus délaissés est l'origine historique des différents regroupements des majorités, des syndicats modernes d'ouvriers et de paysans. Ce qui les a d'abord amenés à s'associer n'est pas simplement le droit civique de participer à la gestion de la politique et de l'économie du pays mais la simple nécessité vitale de subsister, d'exercer leurs droits afin que leur condition de vie devienne pour le moins tolérable. Ainsi, le besoin d'une loi et le besoin d'une organisation coïncident lorsqu'il y a nécessité vitale. Il devient dès lors absurde de réprimer indistinctement (sans distinguer le vrai du faux), à l'aide de forces subversives clandestines, les luttes de ceux qui veulent vraiment améliorer la société et ses lois afin que ses bienfaits et ses idéaux ne marginalisent pas ceux qui contribuent à produire la richesse du pays, grande ou petite.

c) On provoque l'affrontement entre paysans.

Même sans entrer dans les détails, on ne peut taire le spectacle tragique des luttes que se livrent entre elles des organisations composées de paysans et de paysannes. Dernièrement, elles en sont même arrivées à l'affrontement violent.

Le plus grave de tout, c'est que ce ne sont pas uniquement, ni fondamentalement des idéologies qui les opposent. Dans l'ensemble, les membres de ces organisations ne pensent pas différemment quand il est question de paix, de travail ou de famille. Le plus grave c'est que c'est précisément ce qui unit le plus entre eux les paysans qui les désunit : la pauvreté, le besoin de survivre, de pouvoir donner quelque chose à leurs enfants, de pouvoir apporter du pain et de l'éducation à leurs foyers. Ce qui se passe, c'est que, pour sortir de cette misère, quelques-uns se laissent séduire par les avantages que leur offrent des organisations pro-gouvernementales où, en échange, on leur demande d'effectuer diverses activités de répression qui incluent, la plupart du temps : trahir, terroriser, capturer, torturer et, dans certains cas, assassiner leurs propres frères paysans. D'autres militent dans des organisations indépendantes du gouvernement ou qui lui son opposées, à la recherche de transformations plus efficaces par rapport à leur situation précaire. Enfin, nous voulons accorder une attention particulière au groupe de communautés chrétiennes que l'on a voulu souvent manipuler et mal interpréter. Ces groupes se réunissent pour réfléchir la Parole de Dieu. Si cette Parole est incarnée dans la réalité, elle éveille souvent la conscience chrétienne du devoir de travailler pour un pays plus juste selon les options politiques concrètes que leur inspirent leur foi et leur conscience.

3) Le droit d'association : pourquoi et en quoi touche-t-il particulièrement les paysans ?

Il est très pénible d'avoir à présenter au Divin Patron de la Nation à l'occasion des fêtes patronales, un paysan qui, paradoxalement, s'organise pour se diviser et se détruire. C'est pourquoi au moment de rappeler le droit fondamental que tous les hommes ont de s'organiser, nous pensons d'abord et avant tout aux paysans que nous voulons inviter à élever leur esprit et leur coeur jusqu'à notre Divin Sauveur. Lui seul est l'explication suprême de tous les droits et de tous les devoirs qui régissent les relations entre les hommes.

Il n'est ni un Dieu mort, ni un Dieu d'affrontement fratricide. Il nous a donné une nature sociable, non pas pour nous détruire au travers d'organisations antagonistes mais plutôt afin que, avec amour, nous nous servions de la force qui naît d'un groupe pour dépasser nos limites. On ne doit user de nos droits humains que sous la loi de sa justice et selon son nouveau commandement d'amour afin qu'ils ne se convertissent pas en force fratricide. L'organisation n'est pas un droit absolu qui légitimerait des fins ou des méthodes injustes, mais bien un droit d'associer des efforts afin de conquérir, par des moyens honnêtes, des buts également honnêtes dont l'objet est le bien commun.

L'organisation est un droit qui doit s'exercer sur la base de la dignité de la personne. Le critère de l'organisation, qu'elle soit politique, culturelle ou corporatiste, est la défense d'intérêts légitimes, qu'ils soient ou non reconnus par une loi ou par une interprétation de la loi.

C'est pourquoi nous voulons manifester notre accord complet avec la Constitution lorsqu'elle rappelle, au sujet du droit d'organisation, les limites des critères moraux et le rejet de doctrines anarchiques dans l'usage des droits. En défendant le droit d'association de tous les Salvadoriens et en insistant sur celui des paysans, notre intention véritable n'est pas de protéger des groupes terroristes ou les groupes affiliés aux forces anarchiques ou idéologiques irrationnellement vouées à la subversion. A maintes reprises déjà, nous avons dénoncé le caractère fanatique que peuvent revêtir la violence ou la haine de classes et nous avons répété le principe de notre morale chrétienne selon lequel la fin ne justifie pas les moyens criminels, et pour lequel il n'existe pas une liberté qui permette de perpétrer le mal.

Mais c'est au nom même de ce principe que nous appuyons le droit de défendre de justes revendications et que nous dénonçons le fait que, par simplisme dangereux et mal intentionné, l'on veuille confondre et condamner ces revendications comme si elles étaient du terrorisme et de la subversion illégale.

Personne ne peut donc priver les hommes de leur droit à l'organisation et encore moins les pauvres, parce que l'organisation et les lois ont comme but principal de protéger les faibles.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons voulu souligner, dans cette lettre, le droit d'organisation des paysans, parce qu'au-

jourd'hui ce sont eux qui ont le plus de difficultés à exercer ce droit.

Historiquement, ce sont les paysans que la société a toujours laissés pour compte. Jean XXIII, qui n'a jamais eu honte de son origine paysanne, plaida en faveur des changements nécessaires à ce que les paysans "ne souffrent pas de complexe d'infériorité" (Mater et Magistra, 125) et suggéra "qu'il serait tout à fait normal qu'ils s'associent puisque, comme on dit, à notre époque les voix isolées sont comme un fétu de paille emporté par le vent" (ibid, 146). Le Concile Vatican II nous rappelle que les paysans n'aspirent pas seulement à de meilleures conditions de vie, mais désirent aussi "participer activement à la planification de la vie économique, sociale, politique et culturelle" (Gaudium et Spes, 9). Et Paul VI lors de son voyage en Colombie affirma solennellement devant les paysans de Mosquera : "Vous avez pris conscience de vos besoins et de vos souffrances, et, comme beaucoup d'autres dans le monde, vous ne pouvez tolérer que ces conditions perdurent éternellement sans jamais intervenir pour y remédier". Et il leur rappela qu'ils devaient faire partie de la famille humaine et ce, sans souffrir de discrimination (Discours aux paysans, août 1968).

Medellin ne cessa de rappeler ce droit (Justice, 11 et 12) et depuis, plusieurs épiscopats latino-américains l'ont répété (par exemple, en Colombie, juillet 1969 ; au Honduras, 8 janvier 1970 ; au Pérou, 4 décembre 1975, etc.). Notre propre Conférence épiscopale s'est elle aussi clairement prononcée en faveur du droit d'association des paysans. Conséquents avec cette position de notre épiscopat, nous n'hésitons pas à réaffirmer le droit d'organisation pour les hommes et les femmes de la campagne et même à encourager l'existence de telles organisations. En tant que pasteurs, nous ne le faisons pas d'un point de vue politique partisan, mais plutôt avec la vision chrétienne selon laquelle les pauvres ont la force suffisante pour ne pas être victimes des intérêts des minorités, comme nous le démontre l'histoire (Médellin, Paix, 20 et 27).

Médellin fut définitivement très clair sur la situation concrète d'Amérique latine lorsqu'il dit que c'est "une tâche éminemment chrétienne" et, dans cette mesure, une ligne pastorale de l'Episcopat latino-américain que d'"encourager et favoriser tous les efforts du peuple pour qu'il crée et développe ses propres organisations de base pour pouvoir revendiquer et consolider ses droits, à la recherche d'une véritable justice" (Médellin, Paix, 20 et 27).

II - LA RELATION ENTRE L'EGLISE ET LES ORGANISATIONS POPULAIRES

Une nouvelle problématique

Nous n'essaierons pas ici de cerner la position de l'Eglise devant les différents partis politiques, puisque nous l'avons déjà étudiée et nous la connaissons. Il s'agira plutôt de voir comment l'Eglise conçoit et accomplit sa mission spécifique à l'intérieur de ce processus d'organisation qui surgit si fortement dans notre peuple et principalement chez les paysans. On pourrait penser, et avec raison, que cette prolifération d'organisations populaires, n'est autre chose qu'un "signe des temps" parmi nous, qui défie l'Eglise, l'invite et l'oblige à développer son potentiel de discernement et sa capacité d'orienter le peuple de Dieu au travers des problèmes de l'histoire, et ce, à la lumière de Sa parole.

Il s'agit donc, comme nous l'avons dit, d'un problème nouveau pour l'Eglise, comme pour les organisations elles-mêmes et pour la société en général. C'est pourquoi la réflexion de tous, avec l'aide de l'Esprit Saint et en communion avec les évêques responsables, comme nous le recommande la lettre Octogesima adveniens de Paul VI, cette réflexion donc sera ici un moyen éprouvé de compréhension et d'équilibre évangélique entre, d'une part, l'identité et le devoir de l'Eglise et, d'autre part, les attentes sociales et politiques des secteurs populaires.

Nous ferons, en premier lieu, trois déclarations de principe (A) et ensuite, nous en verrons les applications à notre situation (B).

A. Trois déclarations de principe

Considérons les relations entre l'Eglise et les organisations populaires sous deux

aspects : l'aspect plus pratique et l'aspect plus fondamental et théorique.

Au niveau pratique, qui dépend beaucoup des conjonctures et des processus historiques, c'est-à-dire lorsqu'il faut conseiller à ceux qui le demandent une orientation évangélique au sujet d'engagements politiques concrets, l'Eglise doit étudier pastoralement chaque situation particulière, suggérer des solutions qui respectent un légitime pluralisme, sans s'identifier avec aucune d'entre elles parce qu'elle doit respecter l'autonomie de chacune des options politiques concrètes.

En ce qui a trait au caractère théorique de la relation entre l'Eglise et n'importe quel type d'organisation humaine qui a ses objectifs, ses revendications sociales et politiques, nous voulons poser trois principes qui sont en relation avec notre problématique.

1) La nature spécifique de l'Eglise

Le premier principe, nous le prenons textuellement des documents du Concile Vatican II (Gaudium et Spes, 42) : **"La mission spécifique que Jésus Christ a confiée à son Eglise n'est pas du ressort du politique, de l'économique ou du social. L'objectif qu'il lui a assigné est d'ordre religieux. Mais justement, de cette mission religieuse dérivent des fonctions, des éclairages et des énergies qui peuvent servir à établir et consolider la communauté humaine selon la loi divine".**

Nous n'allons pas ici étudier ces aspects religieux du mystère ecclésial puisque les deux premières lettres pastorales de l'Archevêque de San Salvador les approfondissent plus directement. Cependant, nous en tiendrons compte afin de maintenir la véritable nature et aussi la véritable mission de l'Eglise dans ses relations avec d'autres organisations humaines.

Dans le document Evangelii nuntiandi (no 13 et 23) Paul VI décrit les deux principaux liens religieux qui donnent de la cohésion et qui déterminent le caractère propre de la communauté ecclésiale : **"Ceux qui accueillent avec sincérité la Bonne Nouvelle, en passant par cet accueil et la participation dans la foi, ceux-là se réunissent au nom de Jésus pour chercher ensemble le Règne, le construire, le vivre. Ils forment une communauté qui est à son tour évangélisatrice. (...). Cette adhésion ne peut demeurer ni abstraite ni désincarnée. Elle se révèle concrètement par une entrée palpable, visible, dans une communauté de fidèles. Ainsi donc, ceux dont la vie a été transformée entrent dans une communauté qui est elle-même signe de la transformation, signe de la nouveauté de la vie : l'Eglise, signe visible du salut. Mais à son tour, l'entrée dans une communauté ecclésiale s'exprimera au travers de multiples autres signes qui prolongent et révèlent le signe d'Eglise. Dans le dynamisme de l'évangélisation, celui qui reçoit l'Evangile comme parole qui sauve, la traduit normalement dans ces gestes sacramentels : adhésion à l'Eglise, accueil des sacrements qui manifestent et soutiennent cette adhésion, par la grâce qu'ils lui confèrent."**

Il ne faut pas perdre de vue cette tâche spécifique de l'Eglise : l'évangélisation qui, par la parole de Dieu, crée une communauté-église unifiée, et unie à Dieu au moyen des signes sacramentels dont le principal est l'Eucharistie. Voici comment le Concile synthétise ce que nous venons de dire : **"L'Eglise est en Jésus-Christ comme un sacrement, ou disons comme le signe et l'instrument de l'union avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain".** (Lumen Gentium, 1).

Mais, en acceptant cette Parole de Dieu, les hommes font l'expérience qu'il s'agit là d'une parole vivante qui les conscientise et qui les appelle, c'est-à-dire qui les rend conscients de ce qui est péché et de ce qui est grâce, de ce qu'il faut combattre et de ce qu'il faut construire sur la terre ; c'est une parole qui demande à la conscience et à la vie non seulement de juger le monde avec les critères du Règne de Dieu mais également d'agir dans ce monde selon les mêmes critères. C'est une parole de Dieu qu'il ne faut pas seulement écouter mais qu'il faut également réaliser.

C'est ce que n'a pas cessé de faire l'Eglise dans son plan pastoral : rassembler les hommes autour de la Parole de Dieu et de l'Eucharistie. Et nous ne pouvons pas renoncer à ce droit qui est également un devoir, exigé par la nature même et la mission de l'Eglise. Notre effort qui vise à fomenter et à créer les "communautés ecclésiales de base" (C.E.B.) fait partie de ce plan pastoral. C'est le genre de

communauté organisée qui surgit autour de la Parole de Dieu qui convoque, conscientise et exige ; autour de l'Eucharistie et des autres signes sacramentels, elle surgit pour célébrer la vie, la mort et la résurrection de Jésus, célébrant en même temps l'effort que l'homme fait en s'ouvrant au don d'une humanité grandie. En parlant de ces communautés de base, Paul VI disait : "Elles naissent de la nécessité même de vivre la vie de l'Eglise avec encore plus d'intensité ; ou du désir et de la recherche d'une communauté plus humaine, ce que peuvent difficilement offrir les communautés ecclésiales plus grandes ... Ces communautés sont un lieu d'évangélisation qui redonnent vigueur aux communautés plus larges, spécialement aux églises particulières, et qui redonnent aussi une espérance à l'Eglise universelle". (Evangelii nuntiandi, 58).

Ces communautés doivent se maintenir et se consolider parce qu'elles sont des cellules vivantes d'Eglise. En elles se réalisent le concept d'Eglise et sa mission spécifique. Les pasteurs et leurs collaborateurs doivent veiller à garder cette identité et cette mission dans toute sa pureté et toute son autonomie afin que l'Eglise ne se confonde pas avec d'autres organisations ni ne se laisse manipuler par elles.

Il convient donc que les pasteurs et les autres agents de pastorale tiennent compte des mises en garde que Paul VI et les évêques réunis au Synode de 1974 firent pour signaler les dangers possibles qui risquent de diluer ou de faire dévier la nature ecclésiale et les objectifs évangélisateurs de ces communautés. Entre autres mises en garde, nous voulons relever celle qui invite à "ne pas se laisser accaparer par la polarisation politique ou par les idéologies à la mode, facilement tentées de profiter de l'immense potentiel humain de ces communautés" (Evangelii nuntiandi, 58). Mais l'Eglise a appris au cours de son expérience historique que la communauté véritablement ecclésiale peut également susciter des vocations chrétiennes explicitement politiques. Nous avons dit que la Parole de Dieu qui nourrit la communauté ecclésiale est une parole conscientisante et exigeante qu'il ne faut pas seulement écouter mais également réaliser. Cette exigence et cette réalisation peut réveiller chez un chrétien l'engagement politique. Même le Concile va jusqu'à recommander : "Il faut donner beaucoup d'attention à l'éducation civique et politique qui, aujourd'hui plus que jamais, est particulièrement nécessaire au sein du peuple, et par-dessus tout pour la jeunesse, de sorte que tous les citoyens puissent accomplir leur mission dans la vie de la communauté politique. Ceux qui sont capables ou qui croient un jour être capables d'exercer cet art si difficile et si noble qu'est la politique, préparez-vous pour cette tâche et essayez de la réaliser en oubliant votre intérêt particulier et en laissant de côté toute tentation de profit personnel." (Gaudium et Spes, 75).

Au cas où surgiraient au sein de la communauté ecclésiale des vocations politiques, l'Eglise n'aurait plus de rôle spécifique quant aux moyens concrets que l'on choisirait pour construire une société plus juste. Respectant l'autonomie de la politique, l'Eglise continuera dans son champ propre, avec sa physionomie spécifiquement ecclésiale telle que nous l'avons décrite.

2) L'Eglise au service du peuple

Le deuxième principe que nous devons poser est celui selon lequel l'Eglise a comme mission d'être au service du peuple. C'est justement de son identité et de sa mission spécifiquement religieuse que "dérivent des fonctions, des éclairages et des énergies qui peuvent servir à l'établissement et à la consolidation de la communauté humaine selon la Loi divine". (Gaudium et Spes, 42).

C'est à l'Eglise qu'il revient de recueillir tout ce qu'il y a d'humain dans la cause et dans la lutte du peuple, et par-dessus tout dans celle des pauvres. L'Eglise s'identifie avec la cause des pauvres lorsque ceux-ci exigent leurs droits légitimes. Dans notre pays, ces droits, la plupart du temps, se résument au droit à la survivance, à sortir de la misère.

Cette solidarité avec ceux qui luttent pour des objectifs justes n'a rien à voir avec des organisations déterminées. Qu'elles soient chrétiennes ou non, qu'elles soient protégées légalement ou dans les faits par le gouvernement, qu'elles soient indépendantes ou qu'elles lui soient opposées, la seule chose qui intéresse l'Eglise, c'est que l'objectif de la lutte soit juste afin qu'elle puisse l'appuyer avec toute la force de l'Evangile. Tout en restant impartia-

le, il lui revient de dénoncer l'injustice dans quelque organisation que ce soit. En vertu de ce service que l'Eglise doit prêter, à partir de sa foi, à la soif de justice des hommes, Medellin rappelle qu'il faut, selon la ligne pastorale latino-américaine : "Encourager et favoriser les efforts du peuple pour créer et développer ses propres organisations de base afin de pouvoir revendiquer et consolider ses droits et pouvoir mener sa recherche d'une véritable justice". (Paix, no 27).

L'Eglise n'ignore pas la complexité de l'agir politique ; elle n'est pas, faut-il le répéter, ni ne doit être experte dans ce type d'agir, mais elle peut et doit donner un jugement sur les intentions générales et les mécanismes concrets des partis et des organisations. Et c'est justement parce que l'Eglise est intéressée à voir surgir une société plus juste qu'elle doit porter ce jugement puisque les espérances économiques, sociales, politiques et culturelles des hommes ne sont pas étrangères à la libération définitive de Jésus-Christ, espérance ultime de l'Eglise (Paul VI, Evangelii Nuntiandi, no 29, 36).

Et l'Eglise ne peut pas non plus renoncer à cette option : défendre la cause du faible et de celui qui est objectivement dans le besoin, quels que soient les groupes ou les personnes qui revendiquent ces justes causes.

"Nous savons bien, disait Paul VI, en quels mots s'exprimaient des évêques de tous les continents durant le Synode de 1974, avec un accent pastoral dans lequel on sentait vibrer les voix de millions de fils de l'Eglise qui font partie de ces peuples. Ce sont des peuples, nous le savons, engagés de toutes leurs forces dans l'effort et la lutte pour dépasser tout ce qui les condamne à demeurer marginalisés : les famines, les maladies chroniques, l'analphabétisme, l'appauvrissement, l'injustice dans les relations internationales et, plus particulièrement, dans les échanges commerciaux, les situations de néo-colonialisme économique et culturel parfois aussi cruel que le néo-colonialisme politique, etc. L'Eglise, disaient les évêques, a le devoir d'annoncer la libération de millions d'êtres humains, parmi lesquels elle retrouve plusieurs de ses fils, le devoir de participer à la naissance de cette libération, de témoigner de ce qu'elle existe déjà, de contribuer à ce qu'elle devienne totale. Tout cela n'est pas étranger à l'évangélisation." (Evangelii Nuntiandi, 30).

Dans l'exercice de ce service de solidarité avec les justes causes des pauvres, nous n'avons pas négligé de leur rappeler les devoirs et les exigences qu'ils ont face au respect des droits des autres. Au moment où nous dénoncions les atteintes à la dignité, à la vie ou à la liberté, et en beaucoup d'autres occasions de ce genre, nous avons toujours essayé d'être justes et objectifs sans jamais nous laisser emporter à prêcher la haine et la rancoeur, mais nous avons plutôt appelé chacun à la conversion et signalé que la justice est la base indispensable de la paix qui est le véritable objectif chrétien. Entre autres tâches orientées vers le service du peuple, l'Eglise a également d'innombrables oeuvres de bienfaisance, de promotion et d'éducation chrétienne des pauvres ; toutes ces oeuvres font mentir ceux qui l'accusent de seulement proposer et de ne pas agir.

3) La place des efforts de libération dans le plan du salut chrétien

Voici le troisième principe qui, au plan théorique, fonde notre réflexion sur les relations entre l'Eglise et les organisations populaires. Ces organisations véhiculent les revendications sociales, économiques et politiques du peuple, en particulier celles des paysans. L'Eglise, comme nous l'avons dit, fomente et encourage leurs justes désirs et appuie, dans ce qu'elles ont de juste, leurs revendications.

Mais le service que veut être l'Eglise, à ces efforts légitimes de libération ne serait pas complet si elle ne les éclairait pas de la lumière de sa foi et de son espérance chrétienne, les incluant ainsi dans le plan global du salut opéré par le Rédempteur, Jésus-Christ.

Le plan global de libération que l'Eglise proclame : a) s'adresse à tout l'homme, dans toutes ses dimensions y inclus son ouverture à l'absolu qu'est Dieu. Ce qui ne va pas, évidemment, sans une certaine conception de l'homme ... conception qui ne peut s'évanouir devant les exigences d'une quelconque stratégie, d'une pratique ou même d'un succès à court terme ;

b) est centré sur le Règne de Dieu ; ne réduit pas sa mission au seul terrain religieux mais réaffirme la primauté de la vocation spirituelle de l'homme et annonce le salut en Jésus-Christ; c) procède d'une vision évangélique de l'homme, s'appuie sur les motivations profondes que sont la justice et la charité, renferme une dimension véritablement spirituelle dont l'objectif final est la salut et le bonheur en Dieu ; d) exige une conversion du coeur et de l'intelligence et ne se satisfait pas des seuls changements de structures ; e) exclut la violence, la considère comme "ni chrétienne ni évangélique", inefficace et non conforme à la dignité du peuple (Cf Evangelii Nuntiandi, 33-37).

Si l'Eglise, en appuyant quelque groupe que ce soit dans ses efforts de libération temporelle, perdait cette perspective globale du salut chrétien, alors **"l'Eglise perdrait sa signification la plus profonde, son message de libération ne comporterait plus aucune originalité et elle serait la proie de tous les manipulateurs... elle n'aurait plus aucune autorité pour annoncer, au nom de Dieu, la libération."** (Evangelii Nuntiandi, 32).

Par contre, en nourrissant dans le coeur de l'homme la foi et l'espérance en ce plan global de salut en Jésus-Christ, l'Eglise prêche les véritables raisons de vivre et propose les motivations les plus solides qui permettent à tout homme de se sentir vraiment libre et capable de travailler avec sérénité et confiance à la construction de la véritable libération du monde. En agissant ainsi, l'Eglise **"suscite chaque jour davantage des chrétiens libérateurs, leur donne une inspiration de foi, une motivation à l'amour fraternel, une doctrine sociale qui doit non seulement retenir l'attention du vrai chrétien mais également servir de base à sa prudence et à son expérience afin de traduire concrètement celles-ci en catégories d'action, de participation et d'engagement."** (Paul VI, Evangelii Nuntiandi, 38).

Le charisme de Paul VI

Au moment d'achever cette déclaration de principe, dans laquelle nous pourrons sans grande difficulté trouver des applications aux relations entre l'Eglise et les organisations de revendication sociales, nous pensons au Pape Paul VI, d'immortelle mémoire, pour le remercier et lui rendre hommage. Nous le remercions pour la luminosité toute spéciale de son magistère doctrinal et nous le remercions aussi de l'amour pastoral qu'il exprima, d'une façon toute particulière, pour notre peuple salvadorien.

Son magistère, pénétré d'une merveilleuse aptitude à exposer la théologie de l'Eglise et des relations avec le monde, a éclairé la réflexion de notre thème et pourra continuer à nous guider, au travers de ses nombreux documents ecclésiologiques et sociaux, dans la réflexion à laquelle nous avons invité toute la communauté de nos diocèses pour continuer à préciser davantage la doctrine, les engagements et les agirs qu'il nous faut trouver dans ces temps difficiles.

Et son amour pastoral, testament privilégié qu'Il a laissé au Salvador, suscite en nous des sentiments de pasteurs qui nous invitent à une compréhension et à un appui à la mesure des justes revendications que notre peuple porte avec angoise mais aussi avec espérance.

La seconde partie de cette lettre pastorale, qui porte sur l'application concrète des principes qui viennent d'être posés et sur le jugement de l'Eglise face à la violence, sera publiée dans le prochain numéro du Bulletin.

Cette lettre pastorale a été publiée dans plusieurs revues latino-américaines : Servir, Sic, Puebla, etc. La traduction est de l'Entraide Missionnaire Inc.